



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 22 octobre 2026

**BULLETIN VIGILANCE ORANGE VENT, VIGILANCE JAUNE PLUIE-INONDATION ET
VAGUES-SUBMERSION**

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance :

- Orange « Vent » du jeudi 22 octobre 22h00 au vendredi 23 octobre 18h00 ;
- Jaune « Pluie-inondation » du jeudi 22 octobre 22h00 au vendredi 23 octobre 14h00 ;
- Jaune « Vagues-submersion » le vendredi 23 octobre de 02h00 à 20h00.

Qualification de l'événement et évolution prévue

La tempête « Austen » s'approche de la Bretagne par les côtes finistériennes en fin d'après-midi puis se décale vers l'est pour impacter la Normandie et le Pas-de-Calais à partir de vendredi.

À son passage, on attend une intensité du vent de l'ordre de 90 à 110 km/h en flux de sud à sud-ouest dès le milieu de la nuit. Puis le vent se renforcera en flux ouest avec des rafales de 100 à 120 km/h dans les terres en fin de nuit et durant la matinée, et jusqu'à 130 à 140 km/h sur la côte du Trégor et de la côte d'Émeraude.

Ce vent sera accompagné d'une houle importante et d'averses pluvieuses dont le cumul pourra atteindre localement jusqu'à 50 mm en une heure sur la partie ouest du département, et 20 mm en une heure sur la partie est.

Les prévisions météorologiques sont susceptibles d'évoluer.

Ce bulletin est accompagné de conseils de sécurité.

CONSEILS DE SÉCURITÉ

Pour les collectivités

- Informer les populations concernées,
- Protéger les biens exposés au vent,
- Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours,
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire,
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements,
- Proscrire les activités suivantes : promenade en forêt, pratique d'activités nautiques, promenade sur les sentiers littoraux et le long des cours d'eau.

En cas d'événement significatif

1- Appelez les secours

2- Activez votre Plan communal de sauvegarde si vous en disposez et appelez la préfecture

Pour les particuliers

- Se tenir informé et éviter les déplacements,
- Se tenir éloigné des arbres, des cours d'eau et des sentiers littoraux,
- Protéger sa maison et les biens exposés au vent,
- Prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets,
- Ne pas intervenir sur les toits,
- S'abriter dans un bâtiment en dur,
- Installer les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison,
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements.

Conseils spécifiques au risque de vagues de submersion marine

- Se tenir informé et vérifier son kit d'urgence ;
- Surveiller la montée des eaux et protéger les biens qui peuvent être inondés ;
- Ne pas prendre la mer ;
- Ne pas pratiquer d'activité nautique ;
- S'éloigner des côtes et des estuaires .